NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

OSTRUM SRI MONEY

RAPPORT ANNUEL au 28 juin 2024

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Mazars

Natixis Investment Managers International 43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00

www.im.natixis.com

Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	**3**
a) Politique d'investissement	**3**
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	**8**
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	**15**
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	**16**
2. Engagements de gouvernance et compliance	**17**
3. Frais et Fiscalité	**36**
4. Certification du Commissaire aux comptes	**37**
5. Comptes de l'exercice	**43**
6. Annexe(s)	**95**

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Politique de Gestion

● Sur le plan macroéconomique, la croissance de la zone Euro a été atone en 2023 (+0.5% en moyenne sur l'année 2023 après +3.5% en 2022) avant d'amorcer une timide reprise au 1er trimestre 2024. L'économie a été affectée par le maintien d'une inflation élevée pesant sur le pouvoir d'achat des ménages, par l'impact de l'important resserrement monétaire de la BCE et par l'absence d'impulsion en provenance du commerce mondial. Parmi les plus grandes économies de la zone, l'Allemagne, paradoxalement, a été la seule à avoir enregistré une croissance négative en 2023 (-0.2%). Celle-ci a pâti de sa forte dépendance à l'énergie russe révélée par le conflit russo-ukrainien, du poids relativement plus important du secteur manufacturier qui a continué de se contracter à raison de son exposition plus grande au commerce extérieur notamment avec la Chine dont l'activité s'est révélée décevante. La croissance a été faible dans les autres pays de la zone et particulièrement en France (+1.1 %), l'Allemagne étant son 1er partenaire commercial ainsi qu'en Italie (+1%). Elle a été plus vigoureuse dans les pays périphériques en raison du dynamisme du secteur du tourisme: +2.5% en Espagne, +2.3% au Portugal et +2% en Grèce. Au 1er trimestre 2024, la croissance a rebondi en zone Euro à +0,3 % après 5 trimestres consécutifs de croissance nulle ou légèrement négative. Cela a concerné l'ensemble des économies et même l'Allemagne (+0.2 % après -0.5 % en T4 2023). Cette reprise en zone Euro a été liée au rebond du commerce extérieur, la demande interne contribuant en revanche négativement à la croissance. Les enquêtes publiées en juin laissent cependant présager une croissance plus modérée au 2ème trimestre 2024.

De fait, l'indice PMI Markit composite zone Euro, combinant services et activité manufacturière, s'affiche fin juin 2024 à 50.9 contre 49.9 fin juin 2023 et est donc repassé légèrement au-dessus du seuil des 50, frontière entre croissance et récession, après en avoir été cependant en-dessous consécutivement pendant les 8 premiers mois de l'exercice sous revue. L'indice PMI du secteur des services s'affiche quant à lui à 52.8 fin juin 2024 contre 52 fin juin 2023 après avoir été 6 mois sur 12 sous le seuil des 50. Enfin, l'indice PMI du secteur industriel s'affiche pour sa part à 45.8 fin juin 2024 contre 43.4 fin juin 2023 demeurant sous le seuil des 50 pour le 24ème mois consécutif! La croissance de la zone euro continue donc de se montrer extrêmement faible notamment dans le secteur industriel. Comme lors de l'exercice antérieur, on notera la persistance d'un écart important entre les deux indices sectoriels même s'il s'est réduit entre les deux fins d'exercice passant de 8.6 points à fin juin 2023 à 7 points à fin juin 2024 témoignant d'une divergence toujours inquiétante dans la dynamique relative de ces deux macro-secteurs, le secteur industriel constituant clairement le maillon faible de l'économie de la zone Euro. Tant qu'il ne se redressera pas, la croissance économique de la zone demeurera faible.

● Si l'élément le plus marquant de l'exercice précédent avait été la forte accélération de l'inflation, celle-ci aura enregistré un net reflux pendant l'exercice sous revue. Ainsi la première phase de désinflation a été rapide, avant de s'arrêter à la mi-2023 aux Etats-Unis et à la fin 2023 en zone Euro. Cette forte désinflation a été liée essentiellement à un effet de base important des prix des produits énergétiques. Ces derniers avaient fortement augmenté en 2022 à la suite du conflit russo-ukrainien avant de se replier finalement, ce qui s'est traduit dans un premier temps par une forte contribution négative des prix de l'énergie. Par la suite, cette contribution est devenue moins négative, à partir de juillet 2023 aux Etats-Unis et à partir de décembre 2023 en zone Euro, pour devenir finalement en fin de période légèrement positive aux Etats-Unis et nulle en zone Euro. Cela a ainsi mis fin au processus de désinflation alors en cours maintenant l'inflation courante encore au-dessus de l'objectif de moyen-terme des banques centrales des 2%. Dans le même temps, si les prix de l'alimentation

1. Rapport de Gestion

et des biens hors énergie ont continué de ralentir, après avoir fortement augmenté, les prix dans les services ont eu tendance à se stabiliser à un niveau élevé en raison de la persistance des tensions salariales en protection du pouvoir d'achat. Dans ce contexte, l'inflation en zone euro s'est établie à 2,5 % en juin 2024, niveau autour duquel elle évolue depuis 8 mois, après avoir atteint un pic historique à 10,6 % en octobre 2022. L'inflation sous-jacente, qui exclut l'alimentation et l'énergie, est ressortie à 2,9 % en juin 2024, contre un pic de 5,7% en mars 2023. L'inflation dans les services s'est stabilisée autour de 4 % à partir de novembre 2023 en zone Euro reflétant les tensions salariales dans un contexte de faible productivité. Aux Etats-Unis, l'inflation a rapidement ralenti pour s'établir à 3 % en juin 2023, contre un pic depuis 40 ans de 9,1 % en juin 2022. Par la suite, elle a eu tendance à se raffermir avant de revenir à 3 % en juin 2024. L'inflation sous-jacente s'est établie quant à elle à 3,3 % en juin 2024, contre 6.6% en septembre 2022. Le point préoccupant est venu de la nette accélération de l'inflation dans les services hors énergie et immobilier, au 1er trimestre 2024, avant qu'elle ne se modère au 2ème trimestre.

● Dans ce contexte, afin de lutter contre une inflation élevée, les banques centrales ont continué de rendre leur politique monétaire encore plus restrictive durant l'été 2023, avant d'opter pour le statu quo puis de procéder à une 1ère baisse de taux pour la BCE en juin 2024.
Ainsi, dans un premier temps, la BCE a poursuivi ses hausses de taux afin de faire face à une inflation toujours considérée « beaucoup trop forte pendant trop longtemps ». Elle a donc relevé le taux de dépôt de +25bps en juillet et septembre 2023 pour le porter à 4 % totalisant ainsi dix hausses consécutives de ses taux directeurs depuis juillet 2022 dont le cumul a atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court.
Puis entre septembre 2023 et juin 2024, la BCE a observé une pause dans sa politique monétaire craignant notamment des effets de «second tour» des fortes hausses de salaires résultant des négociations salariales de fin d'année pour 2024 sur l'inflation. Ainsi en décembre, contrairement à la Fed, Christine Lagarde déclarait que l'hypothèse de baisses de taux n'avait pas été discutée et que cela était totalement prématuré compte tenu de la persistance des tensions tant sur les prix domestiques que sur les salaires.
Toutefois, comme elle l'avait quasiment pré-annoncé dès sa réunion du mois d'avril 2024, la BCE a finalement baissé ses taux directeurs le 6 juin, après avoir opté pour le statu quo pendant 9 mois consécutifs. Elle les a réduits de -25bps pour ramener le taux de dépôt à 3.75%. Le recul du taux d'inflation globale sur des niveaux voisins de +2.5% et de l'inflation sous-jacente légèrement sous les +3% en ont été à l'origine de cette inflexion. Cependant la politique monétaire reste encore restrictive et la BCE a bien insisté sur le fait qu'elle ne s'engageait pas à l'avance sur une trajectoire concernant le niveau futur des taux directeurs. Ses décisions seront dépendantes de l'évolution des données relatives tant à l'inflation qu'à l'évolution des salaires qui continuent de progresser à un rythme soutenu. La BCE a réduit dans le même temps la taille de son bilan au travers des remboursements des opérations de refinancement à long terme ciblées (TLTRO) et de la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP depuis juillet 2023. À partir de juillet 2024, la contraction du bilan va s'accélérer, la BCE ne réinvestissant plus que la moitié des tombées du PEPP (au rythme de 7.5Mds€ en moyenne par mois) avant d'y mettre un terme définitif fin 2024.

● En conséquence de ces mesures, de fin juin 2023 à fin juin 2024, la moyenne annuelle de l'Ester s'est établie à +3.812% contre +1.585% lors de l'exercice précédent. De son côté la moyenne annuelle de l'Euribor 3 mois s'est inscrite à +3.866% contre 2.038% précédemment. Le spread moyen entre les moyennes annuelles de ces 2 taux de référence s'est donc très sensiblement réduit passant de +45.3bps pour l'exercice 2023 à +5.4bps pour l'exercice 2024 traduisant un très important effet d'anticipation de baisse des taux directeurs à venir par le taux Euribor 3 mois alors que le mouvement exactement inverse avait eu lieu lors de l'exercice antérieur.

1. Rapport de Gestion

● En ce qui concerne l'évolution des spreads de crédit des émetteurs du secteur privé de la zone euro, l'indice iTraxx Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens « investment grade », aura globalement baissé pendant la période sous revue passant de +74bps fin juin 2023 à +61bps fin juin 2024. Il se situe donc en dessous de son niveau prévalant le 23 février 2022, veille de l'entrée des troupes russes en Ukraine, à +71bps. On peut toutefois distinguer deux périodes distinctes dans l'évolution de cet indice. Une 1ère période allant de fin juin à fin octobre 2023 au cours de laquelle l'indice a cru passant de +74bps à +89bps sous la crainte d'une récession de la croissance de la zone euro alimentée par une hausse importante des défaillances d'entreprises. Y a succédé une seconde période de début novembre 2023 à fin juin 2024 où l'indice a décru de manière quasi continue pour atteindre +61bps dans un contexte d'éloignement des risques récessionnistes en zone Euro et de forte appréciation des marchés actions. Cette diminution au global des spreads de crédit sur l'exercice aura eu un impact positif sur l'évolution des valeurs liquidatives du fonds à raison d'un effet positif sur les revalorisations quotidiennes « marked to market » des créances détenues.

● La valeur liquidative de la part C1 de capitalisation FR0007075122, passant de 12 522.12€ à 13 027.65€ a connu un taux de progression annuel net de 4.037%, soit un écart de +10bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR).

● La valeur liquidative de la part C2 de capitalisation FR0011563535, passant de 9 993.00€ à 10 387.27€ à a connu un taux de progression annuel net de 3.946%, soit un écart de +1bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR).

● La valeur liquidative de la part C3 de capitalisation FR0013298965, passant de 10 001.90€ à 10 396.55€ à a connu un taux de progression annuel net de 3.946%, soit un écart de +1bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR).

● La valeur liquidative de la part C4 de capitalisation FR0013299245, passant de 9 991.89€ à 10 386.14€ à a connu un taux de progression annuel net de 3.946%, soit un écart de +1bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR).

● La valeur liquidative de la part D1 de distribution FR0010894964, passant de 12 178.87€ à 12 470.40€ a connu un taux de progression annuel net de 4.037% dividende réinvesti, soit un écart de +10bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR) ; la part a versé un dividende unitaire de 193.91€ mis en paiement le 18/09/2023.

● La valeur liquidative de la part D2 de distribution FR0013358934, passant de 378.657€ à 393.932€ a connu un taux de progression annuel net de 4.034% dividende réinvesti, soit un écart de +10bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR) ; il n'y a pas eu de dividende versé aux porteurs sur la période.

● La valeur liquidative de la part D3 de distribution FR0013358942, passant de 120.929€ à 125.768€ a connu un taux de progression annuel net de 4.002% dividende réinvesti, soit un écart de +7bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR) ; il n'y a pas eu de dividende versé aux porteurs sur la période.

1. Rapport de Gestion

En termes de stratégie d'investissement mis en œuvre au cours de l'exercice sous revue, la surperformance de toutes les parts du fonds par rapport à leur indice de référence, l'Ester, au cours de l'exercice 2024 provient, d'une part, de la baisse quasi-ininterrompue des spreads de crédit enregistrée au cours de l'exercice ainsi que, d'autre part, d'une politique active d'allocation taux fixes/taux variables tout au long de la période sous revue anticipant au plus près les mouvements de taux directeurs de la BCE. Ainsi en début d'exercice, de début juillet 2023 à mi-septembre 2023, une politique quasi-systématique d'indexation des actifs du fonds à l'Ester a été menée, soit par acquisition d'actifs à taux variable (Ester) directement émis sur cet indice, soit indirectement par adossement des actifs acquis à taux fixe à un swap payeur taux fixe et receveur Ester, ayant permis au fonds de profiter pleinement de chaque hausse de cet indice consécutivement à chaque hausse des taux directeurs BCE au cours de cette période. Puis, de mi-septembre 2023 à fin juin 2024, au fur et à mesure qu'il devenait évident que la BCE avait achevé son cycle de hausse des taux directeurs et que se profilait de potentielles baisses des taux directeurs courant 2024, une politique d'acquisition croissante d'actifs à taux fixe a été mise en place ayant permis au fonds de cristalliser des spreads de taux favorables au fur et à mesure que les anticipations de baisse des taux BCE s'accentuaient.

La gestion a en outre naturellement veillé en permanence à sélectionner des titres de créance émis par des émetteurs de premier plan (émetteurs de «haute qualité de crédit» au sens de la Réglementation monétaire européenne « MMFR »). Ceci a conduit à continuer d'exclure tout au long de la période sous revue les émetteurs grecs. Des investissements en émetteurs espagnols, portugais et italiens ont en revanche continué d'être réalisés à partir d'une liste d'émetteurs autorisés très restreinte, les détentions cumulées sur ces trois pays passant de 16.3% en début de période à 14.5% en fin de période.

Par ailleurs, la gestion s'est employée tout au long de l'exercice à essayer de maintenir une détention équilibrée, selon les contraintes du marché en matière d'offres de titres, entre titres de créance d'émetteurs « corporates » et d'émetteurs « bancaires et financiers » afin de ne pas s'exposer à des biais sectoriels en cas de tensions éventuelles sur le «marché du crédit» pouvant résulter des tensions géopolitiques en cours et lorsque cela était possible. Ainsi, à fin juin 2024, la détention cumulée en créances d'émetteurs « corporates » était de 30.90% (contre 30.2% fin juin 2023) à comparer avec une détention cumulée en créances d'émetteurs «bancaires et financiers» de 53.4% (contre 58.7% fin juin 2023).

De plus, la durée de vie résiduelle moyenne des actifs (ou WAL, « Weighted Average Life »), représentative de la sensibilité moyenne du portefeuille aux évolutions des spreads de crédit, a été maintenue raisonnable tout au long de la période sous revue passant de 0.35 (129 jours) en début d'exercice à 0.38 (138 jours) en fin d'exercice dans une optique prudentielle compte tenu du contexte géopolitique (concomitance des conflits russo-ukrainien d'une part et israélo-palestinien d'autre part) afin de limiter l'impact de l'occurrence d'éventuelles nouvelles tensions sur les spreads de crédit.

Aussi, on pourra noter que l'encours moyen annuel sera passé de 9,983,165,093.27€ pour l'exercice 2023 à 10,817,511,891.78€ pour l'exercice 2024, soit une variation de +8.4%.

1. Rapport de Gestion

Pour conclure, Le nouveau processus de gestion ISR (effectif depuis juin 2023) sélectionne les émetteurs en adoptant une approche dite de la « note moyenne », visant à surperformer l'univers d'investissement initial filtré de 20% des émetteurs les moins bien notés ESG en poids, pour chacune des deux catégories d'émetteurs :

- concernant la catégorie des « Emetteurs Privés », le score ESG était de 3.21 en fin d'exercice contre un maximum de référence à 3.33 (un score faible étant meilleur). De plus, l'intensité carbone était de 159 tonnes de CO_2 par million d'euro de chiffre d'affaires contre un maximum de 227 (un nombre faible étant meilleur). Enfin, la part des émetteurs ayant une politique anticorruption était de 89.9% contre un minimum de 80.2% (un pourcentage élevé étant meilleur).
- concernant la classe des « Emetteurs Assimilés Souverains », le fonds n'affichait aucune exposition en fin d'exercice. Le processus de gestion ISR ne s'applique donc pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LA BANQUE POSTALE 260723 FIX 0.0	574 945 859,27	575 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 090124 FIX 0.0	549 940 575,87	550 000 000,00
KBC BANK 260124 FIX 0.0	549 940 270,38	550 000 000,00
KBC BANK NV 270723 FIX 0.0	499 952 504,51	500 000 000,00
KBC BANK NV 280723 FIX 0.0	499 952 504,51	500 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 261023 FIX 0.0	499 945 978,06	500 000 000,00
KBC BANK NV 311023 FIX 0.0	499 945 700,34	500 000 000,00
KBC BANK NV 271023 FIX 0.0	499 945 700,34	500 000 000,00
KBC BANK 100124 FIX 0.0	499 945 700,34	500 000 000,00
KBC BANK NV 310723 FIX 0.0	499 857 540,60	500 000 000,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**
  - o Prêts de titres : 0,00
  - o Emprunt de titres : 0,00
  - o Prises en pensions : 0,00
  - o Mises en pensions : 0,00
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 2 506 987 092,38**
  - o Change à terme : 111 737 092,38
  - o Future : 0,00
  - o Options : 0,00
  - o Swap : 2 395 250 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE EUREX CLEARING AG J.P.MORGAN AG FRANCFORT MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH) NATIXIS SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	200 000,00
Total	**200 000,00**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	**0,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	4 940 592,56
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	**4 940 592,56**
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	**0,00**

1. Rapport de Gestion

■ **Réglementation SFTR en EUR**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
a) Titres et matières premières prêtés					
Montant	0,00				
% de l'Actif Net*	0,00				

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue					
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement					
	0,00			0,00	0,00
d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation					
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
e) Type et qualité des garanties (collatéral)					
Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		0,00		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Monnaie de la garantie					
Euro	0,00		0,00	0,00	0,00
f) Règlement et compensation des contrats					
Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	0,00			0,00	0,00
Cash	0,00				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
I) Données sur les revenus et les coûts ventilés					
Revenus					
- OPC	0,00	0,00	0,00	4 940 592,56	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la règlementation, uniquement être :
- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.

1. Rapport de Gestion

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques…) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : **ClientServicingAM@natixis.com**

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.
La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information.

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).
Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.
Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.
Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.
Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.
Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ;…) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.
Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.
Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation[1] :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

[1] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.
In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 26 475 811 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €
Effectifs concernés : 336
**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €
- Cadres supérieurs : 2 777 750 €
- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ **Politique de rémunération de la société de gestion délégataire**

1. PREAMBULE

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).
Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. PRINCIPES GENERAUX

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

2.1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

2.2. Composantes de la rémunération

Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.
Ce dispositif est soumis à des conditions de conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

3. DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

3.1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

3.2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.
La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

4. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des Ressources Humaines d'Ostrum Asset Management.

La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation[2] :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
  - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants[3].

La rémunération du Directeur général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

---

[2] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management, voir le Règlement intérieur du Comité des Nominations et des Rémunérations.

[3] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.
Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 33 136 152 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 14 108 065 €
Effectifs concernés : 412
**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 19 510 380 €
- Cadres supérieurs : 4 731 500 €
- Membres du personnel : 14 778 880 €

Effectifs concernés : 97

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : **http://www.im.natixis.com**.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

4. Rapport du commissaire aux comptes

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

FCP OSTRUM SRI MONEY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

FCP OSTRUM SRI MONEY

43 avenue Pierre MENDES France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI MONEY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) OSTRUM SRI MONEY relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2024.10.16
16:38:23 +02'00'

Bertrand DESPORTES
Associé

5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**10 029 797 859,29**	**10 186 694 225,17**
Actions et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**1 710 113 239,16**	**1 806 543 719,31**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 634 628 759,43	1 806 543 719,31
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	75 484 479,73	0,00
Titres de créances	**7 284 348 870,34**	**7 188 153 514,21**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	7 085 006 882,16	6 985 570 740,79
Titres de créances négociables	7 068 947 047,17	6 962 773 346,30
Autres titres de créances	16 059 834,99	22 797 394,49
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	199 341 988,18	202 582 773,42
Organismes de placement collectif	**1 032 675 535,84**	**990 338 115,93**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 032 675 535,84	990 338 115,93
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**197 177 287,98**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	197 177 287,98
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**2 660 213,95**	**4 481 587,74**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	2 660 213,95	4 481 587,74
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**113 031 194,56**	**472 575,50**
Opérations de change à terme de devises	111 737 092,38	0,00
Autres	1 294 102,18	472 575,50
COMPTES FINANCIERS	**644 564 978,88**	**163 725 215,43**
Liquidités	644 564 978,88	163 725 215,43
TOTAL DE L'ACTIF	**10 787 394 032,73**	**10 350 892 016,10**

5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 284 197 083,36	10 189 523 657,51
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	9,96	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	37 456 349,39	-10 876 924,61
Résultat de l'exercice (a,b)	347 721 858,25	164 382 203,77
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**10 669 375 300,96**	**10 343 028 936,67**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**43 763,07**	**81 299,76**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	43 763,07	81 299,76
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	43 763,07	81 299,76
DETTES	**117 969 801,91**	**7 776 273,54**
Opérations de change à terme de devises	112 312 989,41	0,00
Autres	5 656 812,50	7 776 273,54
COMPTES FINANCIERS	**5 166,79**	**5 506,13**
Concours bancaires courants	5 166,79	5 506,13
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**10 787 394 032,73**	**10 350 892 016,10**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/2.756	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.260	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.404	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.434	50 000 000,00	0,00
OISEST/0/FIX 3.6857	12 500 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.506	0,00	15 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.72	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.802	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.922	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.899	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.932	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.683	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.176	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.408	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.492	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.531	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.576	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.619	0,00	27 100 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.62	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.026	0,00	45 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.710	0,00	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.709	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.020	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.736	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.755	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.073	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.728	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.737	0,00	24 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.963	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.814	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.836	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.838	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.161	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.402	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.415	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.112	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.56	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.209	0,00	25 000 000,00

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/2.818	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.213	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.204	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.205	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.28	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.186	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.175	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.193	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.186	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.354	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.073	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.078	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.098	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.093	0,00	10 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.093	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.250	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.118	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.356	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.090	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.115	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.148	0,00	17 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.338	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.355	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.182	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.179	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.179	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.237	12 900 000,00	12 900 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.216	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.229	0,00	17 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.224	0,00	16 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.240	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.266	0,00	29 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.599	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.275	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.498	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.277	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.279	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.296	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.289	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.208	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.466	0,00	30 000 000,00

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.447	0,00	7 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.529	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.208	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.290	0,00	17 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.341	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.402	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.279	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.391	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.296	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.225	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.304	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.494	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.503	0,00	45 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.473	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.49	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.251	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.250	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.253	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.482	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.359	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.598	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.389	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.397	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.458	0,00	23 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.396	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.414	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.393	0,00	13 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.410	0,00	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.320	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.411	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.413	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.579	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	0,00	12 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.556	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.263	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.426	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.543	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.282	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.464	0,00	6 000 000,00

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.368	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.428	19 000 000,00	19 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.465	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.630	0,00	22 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.284	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.297	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.297	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.321	0,00	17 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.318	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.317	0,00	46 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.600	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.460	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.651	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.465	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.320	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.320	0,00	24 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.604	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.327	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.470	0,00	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.341	0,00	7 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.474	0,00	10 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.599	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.602	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.475	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.468	0,00	33 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.525	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.346	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.346	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.477	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.507	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.593	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.523	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.517	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.468	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.685	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.751	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.526	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.554	0,00	7 000 000,00

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.559	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.573	0,00	223 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.568	0,00	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.809	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.753	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.78	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.737	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.741	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.747	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.777	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.859	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.877	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.862	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.443	15 400 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.666	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.809	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.689	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.713	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.719	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.709	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.689	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.395	18 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	23 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.698	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.692	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.236	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.720	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.716	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.725	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.702	7 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.708	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	7 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.280	5 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.271	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.369	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.763	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.218	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.736	36 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.787	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	12 000 000,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/2.930	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.751	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.812	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.752	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.483	8 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.730	4 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.732	3 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.508	6 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.099	5 450 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.503	9 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.509	6 400 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.727	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.761	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.054	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.846	4 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.106	8 900 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.055	8 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.819	16 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.408	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.407	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.434	3 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.437	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.001	13 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.998	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.602	13 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.499	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.327	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.429	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.019	16 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.391	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.687	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.398	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.535	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	11 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.704	100 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.403	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.453	65 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.668	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.634	17 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.679	12 500 000,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.640	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.631	23 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.487	37 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.659	8 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.398	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.619	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.630	40 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.448	40 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.110	4 200 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.636	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.646	3 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.665	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.665	11 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.648	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.566	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.333	50 000 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	25 895 697,72	14 234 490,27
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	599 228,33
Produits sur obligations et valeurs assimilées	51 275 976,85	35 029 749,77
Produits sur titres de créances	288 664 718,71	123 021 047,31
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 005 821,68	1 582 411,64
Produits sur instruments financiers à terme	7 456 109,58	9 036 433,15
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**378 298 324,54**	**183 503 360,47**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	129 335,71	68 331,22
Charges sur instruments financiers à terme	105 293,52	1 872 514,09
Charges sur dettes financières	1 164,20	412 946,73
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**235 793,43**	**2 353 792,04**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**378 062 531,11**	**181 149 568,43**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	18 386 316,17	10 860 757,85
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**359 676 214,94**	**170 288 810,58**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-11 954 356,69	-5 906 606,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**347 721 858,25**	**164 382 203,77**

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels – Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

- ***Obligations :***

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et convertie si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour précédent l'évaluation.

- ***Les valeurs mobilières :***

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
Les valeurs étrangères sont converties en contrevaleur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

- ***Les OPCVM :***

Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPCVM sont évalués sur la base d'estimation fournie par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

5. Comptes de l'exercice

- ***Instruments du marché monétaire :***

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :
- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les instruments du marché monétaire à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières …) sont évalués sur la base du prix de marché,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.

En l'absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).
Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

- ***Prises et mises en pension de titres :***

Les contrats de prises et mises en pension de titres sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).
Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.
Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

- ***Swaps :***

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.
Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.
Les autres swaps» sont valorisés au prix du marché à partir des courbes de taux observées.

Les changes à terme :

Ils peuvent être valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.
Ils peuvent être valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.

5. Comptes de l'exercice

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :
engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités
A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le MATIF qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :
a) de taux
contrats d'échange de taux
.adossés :
° Taux fixe/Taux variable
- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché
° Taux variable/Taux fixe
- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

.non adossés :
° Taux fixe/Taux variable
- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché
° Taux variable/Taux fixe
- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange
Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :
Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

Devises

Les cours étrangers sont convertis en *euro* selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaleur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.

5. Comptes de l'exercice

- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons courus.
Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'OPCVM et ne sont pas additionnés au prix.
Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré » « premier sorti ») est utilisée.
La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

. Les contrats à terme fermes sont calculés à la valeur de marché. Elle est égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats, multiplié par le nominal et éventuellement par le cours de la devise.

. Les opérations conditionnelles sont calculées à la valeur de marché qui est la traduction en équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta, éventuellement par le cours de la devise, la quotité, le nominal et le cours du sous-jacent. Le delta résulte d'un modèle mathématique dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent.

. Les engagements des swaps sont égaux au notionnel du swap.

5. Comptes de l'exercice

Les frais de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net hors OPCVM/FIA de NATIXIS Investment managers	Part I-C et I-D : 0,16% TTC Taux maximum Part R, RE et T : 0,50% TTC Taux maximum Part R 1 : 0,50 % TTC Part I 1 : 0,16 % TTC Part N : 0,40% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de l'assiette par rapport à l'indice de référence défini ci-dessous

Commission de surperformance :

A partir du 1er juillet 2021, l'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est l'€STR capitalisé pour toutes les parts.
La commission de surperformance, applicable à une catégorie d'action donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du FCP et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du FCP s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du FCP constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du FCP.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé cours de clôture, libellé en euro.

5. Comptes de l'exercice

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du FCP est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.
Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.
A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er juillet 2022 pour l'ensemble des parts à l'exception de celle de la part N qui débute le 23 juin 2023

Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin.
2/ La fréquence de cristallisation : la cristallisation des commissions de surperformance consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le FCP enregistre une performance négative pour autant que le FCP surperforme son indice de référence.

5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables **:**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts OSTRUM SRI MONEY I-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI MONEY R	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI MONEY RE	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI MONEY T	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI MONEY N	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI MONEY I-D	Distribution	Distribution
Parts OSTRUM SRI MONEY I 1	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Parts OSTRUM SRI MONEY R 1	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution

5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**10 343 028 936,67**	**8 931 664 817,72**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	51 694 588 491,95	44 002 162 595,95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-51 794 171 313,12	-42 773 762 830,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	44 394 201,07	8 147 023,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 296 536,64	-17 424 295,35
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	267 522,24	423 028,41
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-822 601,75	-739,48
Frais de transactions	-318 075,98	-368 899,73
Différences de change	401 331,94	-6 346,62
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	32 225 970,37	20 987 093,21
Différence d'estimation exercice N	*31 925 963,37*	*-300 007,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*300 007,00*	*21 287 100,21*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-4 014 402,60	918 729,21
Différence d'estimation exercice N	*200 507,30*	*4 214 909,90*
Différence d'estimation exercice N-1	*-4 214 909,90*	*-3 296 180,69*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-584 438,13	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	359 676 214,94	170 288 810,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**10 669 375 300,96**	**10 343 028 936,67**

(*) 30/06/2023 : Frais de constitution : -50,00 euros.

5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	75 484 479,73	0,71
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 443 951 378,12	13,53
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	190 677 381,31	1,79
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**1 710 113 239,16**	**16,03**
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	199 341 988,18	1,87
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	8 884 273,89	0,08
Autres Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers étrangers marché réglementé	7 175 561,10	0,07
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	259 075 267,98	2,43
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	3 840 809 937,39	36,00
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	2 969 061 841,80	27,82
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**7 284 348 870,34**	**68,27**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	2 395 250 000,00	22,45
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**2 395 250 000,00**	**22,45**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	190 677 381,31	1,79	911 525 191,75	8,54	607 910 666,10	5,70	0,00	0,00
Titres de créances	4 288 237 554,85	40,19	2 996 111 315,49	28,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	644 564 978,88	6,04
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 166,79	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	2 395 250 000,00	22,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	65 129 593,61	0,61	1 137 565 836,56	10,66	507 417 808,99	4,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	4 210 341 820,53	39,46	3 033 524 951,23	28,43	40 482 098,58	0,38	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	644 564 978,88	6,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 166,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	818 000 000,00	7,67	1 475 800 000,00	13,83	101 450 000,00	0,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 SEK		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	97 472 215,46	0,91	14 818 275,80	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	188 270,58	0,00	94,74	0,00	0,00	0,00	30,48	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	97 482 734,27	0,91	14 830 255,14	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,84	0,00	165,95	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	111 737 092,38
	Collatéraux	1 294 102,18
TOTAL DES CRÉANCES		**113 031 194,56**
DETTES		
	Vente à terme de devise	112 312 989,41
	Frais de gestion fixe	1 529 543,05
	Frais de gestion variable	3 769 679,23
	Collatéraux	200 000,00
	Autres dettes	157 590,22
TOTAL DES DETTES		**117 969 801,91**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-4 938 607,35**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY I 1		
Parts souscrites durant l'exercice	15 983,42752	6 102 402,13
Parts rachetées durant l'exercice	-18 270,69295	-7 018 332,00
Solde net des souscriptions/rachats	-2 287,26543	-915 929,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 087,25524	
Part OSTRUM SRI MONEY I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	3 807 596,68908	48 658 129 751,43
Parts rachetées durant l'exercice	-3 918 075,51685	-50 080 470 652,08
Solde net des souscriptions/rachats	-110 478,82777	-1 422 340 900,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	619 085,24008	
Part OSTRUM SRI MONEY I-D		
Parts souscrites durant l'exercice	1 110,29264	13 581 405,99
Parts rachetées durant l'exercice	-3 204,90343	-39 191 156,06
Solde net des souscriptions/rachats	-2 094,61079	-25 609 750,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	999,77114	
Part OSTRUM SRI MONEY N		
Parts souscrites durant l'exercice	232 648,58107	23 473 220,94
Parts rachetées durant l'exercice	-175 501,46190	-17 827 040,00
Solde net des souscriptions/rachats	57 147,11917	5 646 180,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57 147,11917	
Part OSTRUM SRI MONEY R		
Parts souscrites durant l'exercice	207 787,14642	2 118 874 320,93
Parts rachetées durant l'exercice	-83 885,60343	-856 222 704,47
Solde net des souscriptions/rachats	123 901,54299	1 262 651 616,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	175 427,58967	
Part OSTRUM SRI MONEY R 1		
Parts souscrites durant l'exercice	555 414,24044	68 693 377,94
Parts rachetées durant l'exercice	-89 685,81842	-11 017 282,92
Solde net des souscriptions/rachats	465 728,42202	57 676 095,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	644 296,89315	
Part OSTRUM SRI MONEY RE		
Parts souscrites durant l'exercice	78 382,47744	797 967 468,66
Parts rachetées durant l'exercice	-75 911,72580	-774 213 465,31
Solde net des souscriptions/rachats	2 470,75164	23 754 003,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	63 993,65178	

5. Comptes de l'exercice

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY T		
Parts souscrites durant l'exercice	761,36829	7 766 543,93
Parts rachetées durant l'exercice	-804,32503	-8 210 680,28
Solde net des souscriptions/rachats	-42,95674	-444 136,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 004,92630	

5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY I 1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY I-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY R 1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY RE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY T	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts OSTRUM SRI MONEY I 1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 347,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	1 976,58
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-0,07
Parts OSTRUM SRI MONEY I-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 438 339,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	2 250 384,27
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-57,02
Parts OSTRUM SRI MONEY I-D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	30 371,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Frais de gestion variables provisionnés	6 750,88
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-0,23
Parts OSTRUM SRI MONEY N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 125,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de gestion variables provisionnés	2 185,55
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-0,05

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts OSTRUM SRI MONEY R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 894 011,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables provisionnés	-268,52
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-5,29
Parts OSTRUM SRI MONEY R 1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	76 302,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Frais de gestion variables provisionnés	6 629,76
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-0,17
Parts OSTRUM SRI MONEY RE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 616 618,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	18 830,94
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-4,50
Parts OSTRUM SRI MONEY T	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	25 334,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	309,52
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-0,07

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

5. Comptes de l'exercice

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

5. Comptes de l'exercice

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			66 945 371,85
	FR0013476199	BPCE 0.25% 15-01-26	12 827 844,59
	FR0014007VF4	BPCE 0.375% 02-02-26 EMTN	14 269 299,59
	FR0013509726	BPCE 0.625% 28-04-25	9 762 887,67
	FR001400OGI0	BPCE ISSUER E3R+0.39% 06-03-26	30 085 340,00
TCN			484 683 389,74
	666901420INF	BPCE (ISSUER) 080824 OISEST 0.22	51 015 567,71
	666901168INF	BPCE 050724 OISEST 0.23	51 208 658,60
	666901256INF	BPCE 131224 OISEST 0.34	25 610 197,42
	666901366INF	BPCE I OISEST+0.335% 02-01-25	51 104 227,50
	666902751INF	BRED BANQUE POPULAIRE 100724 OISEST 0.15	50 114 095,63
	666901474INF	NATI OISEST+0.23% 31-07-24	50 993 720,88
	666901659INF	NATI OISEST+0.31% 02-01-25	50 924 913,89
	666900447INF	NATIXIS 010824 OISEST 0.32	51 648 842,83
	666901740INF	NATIXIS 030125 OISEST 0.3	50 878 766,11
	666901301INF	NATIXIS 201224 OISEST 0.34	51 184 399,17
OPC			1 032 675 535,84
	FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	200 701 467,36
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	260 459 336,09
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	260 201 868,40
	FR0010750984	OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	50 598 517,50
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	260 714 346,49
Instruments financiers à terme			150 000 000,00
	SWP028953501	OISEST/0.0/FIX/3.741	25 000 000,00
	SWP028997201	OISEST/0.0/FIX/3.747	25 000 000,00
	SWP028834702	OISEST/0.0/FIX/3.753	25 000 000,00
	SWP029027701	OISEST/0.0/FIX/3.777	50 000 000,00
	SWP028844302	OISEST/0.0/FIX/3.78	25 000 000,00
Total des titres du groupe			**1 734 304 297,43**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	9,96	0,00
Résultat	347 721 858,25	164 382 203,77
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**347 721 868,21**	**164 382 203,77**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY I 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	220 602,11	116 273,09
Total	**220 602,11**	**116 273,09**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	264 459 151,20	145 447 305,29
Total	**264 459 151,20**	**145 447 305,29**

5. Comptes de l'exercice

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY I-D		
Affectation		
Distribution	410 316,07	600 031,60
Report à nouveau de l'exercice	2,01	30,17
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**410 318,08**	**600 061,77**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	999,77114	3 094,38193
Distribution unitaire	410,41	193,91
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**0,00**	**0,00**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	194 480,11	0,00
Total	**194 480,11**	**0,00**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	58 212 545,46	8 133 828,91
Total	**58 212 545,46**	**8 133 828,91**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY R 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 631 818,62	336 067,38
Total	**2 631 818,62**	**336 067,38**

5. Comptes de l'exercice

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	21 259 426,36	9 586 259,46
Total	**21 259 426,36**	**9 586 259,46**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY T		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	333 526,27	162 407,87
Total	**333 526,27**	**162 407,87**

5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	37 456 349,39	-10 876 924,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**37 456 349,39**	**-10 876 924,61**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY I 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	23 617,83	-7 792,52
Total	**23 617,83**	**-7 792,52**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	28 298 578,31	-9 607 049,94
Total	**28 298 578,31**	**-9 607 049,94**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY I-D		
Affectation		
Distribution	43 819,97	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	6,22	0,00
Capitalisation	0,00	-39 704,29
Total	**43 826,19**	**-39 704,29**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	999,77114	3 094,38193
Distribution unitaire	**43,83**	**0,00**

5. Comptes de l'exercice

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	20 857,64	0,00
Total	**20 857,64**	**0,00**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 412 974,15	-541 639,86
Total	**6 412 974,15**	**-541 639,86**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY R 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	284 352,83	-22 793,52
Total	**284 352,83**	**-22 793,52**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 335 504,01	-647 310,27
Total	**2 335 504,01**	**-647 310,27**

5. Comptes de l'exercice

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY T		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	36 638,43	-11 096,81
Total	**36 638,43**	**-11 096,81**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	**10 253 009 324,09**	**9 801 157 806,45**	**8 931 664 817,72**	**10 343 028 936,67**	**10 669 375 300,96**
Part OSTRUM SRI MONEY I 1 en EUR					
Actif net	63 319 370,42	19 570 940,98	17 811 824,21	7 336 306,57	6 731 221,54
Nombre de titres	168 342,49538	52 269,50805	47 848,25304	19 374,52067	17 087,25524
Valeur liquidative unitaire	376,134	374,423	372,256	378,657	393,932
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,70	-0,93	-1,39	-0,40	1,38
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,46	-0,63	-0,64	6,00	12,91
Part OSTRUM SRI MONEY I-C en EUR					
Actif net	9 452 202 974,25	8 942 020 039,49	8 150 108 308,97	9 135 695 724,96	8 065 228 978,21
Nombre de titres	760 061,70158	722 276,81545	662 096,02530	729 564,06785	619 085,24008
Valeur liquidative unitaire	12 436,09	12 380,32	12 309,55	12 522,12	13 027,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-23,45	-30,81	-46,29	-13,16	45,71
Capitalisation unitaire sur résultat	-14,51	-20,16	-20,25	199,36	427,17
Part OSTRUM SRI MONEY I-D en EUR					
Actif net	12 570 563,41	29 599 998,00	40 515 250,41	37 686 095,38	12 467 553,63
Nombre de titres	1 039,30166	2 458,27618	3 384,13036	3 094,38193	999,77114
Valeur liquidative unitaire	12 095,20	12 040,95	11 972,13	12 178,87	12 470,40
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	43,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-22,80	-29,96	-44,96	-12,83	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	193,91	410,41
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-14,11	-19,60	-19,76	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Part OSTRUM SRI MONEY N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	5 945 082,81
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	57 147,11917
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	104,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,36
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	3,40
Part OSTRUM SRI MONEY R en EUR					
Actif net	68 659 715,21	201 101 606,30	206 509 265,27	514 899 836,77	1 822 219 016,67
Nombre de titres	6 916,47260	20 350,62303	21 019,60381	51 526,04668	175 427,58967
Valeur liquidative unitaire	9 926,98	9 881,84	9 824,60	9 993,00	10 387,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-18,72	-24,53	-36,88	-10,51	36,55
Capitalisation unitaire sur résultat	-12,21	-16,77	-16,99	157,85	331,83
Part OSTRUM SRI MONEY R 1 en EUR					
Actif net	17 986 956,04	15 633 055,28	13 782 322,20	21 594 129,42	81 032 519,00
Nombre de titres	149 612,81256	130 660,43131	115 896,21960	178 568,47113	644 296,89315
Valeur liquidative unitaire	120,223	119,646	118,919	120,929	125,768
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,22	-0,29	-0,44	-0,12	0,44
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	-0,23	-0,24	1,88	4,08

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Part OSTRUM SRI MONEY RE en EUR					
Actif net	624 834 090,81	579 372 229,62	491 303 765,22	615 346 505,96	665 313 617,13
Nombre de titres	62 847,91429	58 552,52173	49 952,04234	61 522,90014	63 993,65178
Valeur liquidative unitaire	9 942,00	9 894,91	9 835,50	10 001,90	10 396,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-18,39	-24,62	-36,49	-10,52	36,49
Capitalisation unitaire sur résultat	-14,49	-18,62	-19,54	155,81	332,21
Part OSTRUM SRI MONEY T en EUR					
Actif net	13 435 653,95	13 859 936,78	11 634 081,44	10 470 337,61	10 437 311,97
Nombre de titres	1 352,47613	1 401,91365	1 183,96472	1 047,88304	1 004,92630
Valeur liquidative unitaire	9 934,11	9 886,44	9 826,37	9 991,89	10 386,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-18,33	-24,59	-36,33	-10,58	36,45
Capitalisation unitaire sur résultat	-15,16	-19,24	-20,37	154,98	331,89

5. Comptes de l'exercice

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CANADA				
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.4% 17-06-26	EUR	30 000 000	30 050 022,50	0,29
CAN IMP BK E3R+0.4% 27-03-26	EUR	25 000 000	25 010 787,50	0,23
DAIMLER TRUCKS FINANCE CANADA E3R+0.5% 18-03-25	EUR	50 000 000	50 186 250,00	0,47
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.3% 27-09-24	EUR	30 000 000	30 026 795,00	0,28
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.55% 17-01-26	EUR	17 100 000	17 328 157,70	0,16
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	19 400 000	19 474 198,53	0,18
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.38% 16-04-26	EUR	13 800 000	13 932 267,25	0,13
TOTAL CANADA			**186 008 478,48**	**1,74**
FINLANDE				
OP CORPORATE BANK E3R+0.48% 21-11-25	EUR	25 000 000	25 201 722,22	0,24
TOTAL FINLANDE			**25 201 722,22**	**0,24**
FRANCE				
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	30 400 000	29 929 211,98	0,28
AYVENS E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	25 000 000	25 193 166,67	0,24
BNP PAR 1.375% 02-06-25 EMTN	EUR	10 000 000	9 796 247,95	0,10
BNP PAR 1.5% 17-11-25 EMTN	EUR	5 450 000	5 342 320,51	0,05
BPCE 0.25% 15-01-26	EUR	13 500 000	12 827 844,59	0,12
BPCE 0.375% 02-02-26 EMTN	EUR	15 000 000	14 269 299,59	0,13
BPCE 0.625% 28-04-25	EUR	10 000 000	9 762 887,67	0,09
BPCE ISSUER E3R+0.39% 06-03-26	EUR	30 000 000	30 085 340,00	0,28
HSBC CONTINENTAL EUROPE E3R+0.42% 10-05-26	EUR	9 500 000	9 571 031,22	0,09
THALES SERVICES SAS 4.0% 18-10-25	EUR	15 400 000	15 879 835,39	0,15
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.45% 04-09-24	EUR	10 000 000	10 031 886,11	0,10
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.45% 10-03-25	EUR	12 000 000	12 035 756,67	0,11
VINCI E3R+0.25% 13-05-26 EMTN	EUR	25 000 000	25 136 933,33	0,23
TOTAL FRANCE			**209 861 761,68**	**1,97**
IRLANDE				
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 26-01-26	EUR	12 700 000	12 875 364,07	0,11
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.85% 13-01-25	EUR	30 000 000	30 411 313,33	0,29
TOTAL IRLANDE			**43 286 677,40**	**0,40**
ITALIE				
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	27 600 000	27 918 780,00	0,26
LEASYS E3R+0.75% 08-04-26 EMTN	EUR	25 000 000	25 273 752,08	0,24
SNAM E3R+0.4% 15-04-26 EMTN	EUR	8 000 000	8 088 003,56	0,08
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	31 900 000	30 356 276,20	0,28
TOTAL ITALIE			**91 636 811,84**	**0,86**
LUXEMBOURG				
CODEIS SECURITIES OISEST+0.05% 05-02-25	EUR	150 000 000	152 406 420,67	1,43
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.05% 18-10-24	EUR	125 000 000	128 547 342,22	1,20
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.05% 18-11-24	EUR	175 000 000	179 374 988,04	1,68
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.08% 17-12-24	EUR	46 000 000	47 163 876,92	0,44
SG ISSUER OISEST+0.05% 27-02-25	EUR	200 000 000	202 717 776,89	1,90

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SG ISSUER OISEST+0.07% 17-06-25	EUR	100 000 000	100 134 881,86	0,94
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 18-01-25	EUR	19 000 000	19 362 018,52	0,18
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.95% 18-09-25	EUR	20 000 000	20 158 100,00	0,19
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+1.0% 21-01-26	EUR	10 000 000	10 144 959,17	0,10
TOTAL LUXEMBOURG			**860 010 364,29**	**8,06**
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 1.25% 28-05-25	EUR	10 000 000	9 796 501,37	0,10
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	12 900 000	12 995 002,32	0,12
BMW INTL INVESTMENT E3R+0.16% 05-06-26	EUR	15 000 000	15 036 112,50	0,14
DE VOLKSBANK NV E3R+0.55% 12-09-24	EUR	25 000 000	25 070 912,50	0,23
MERCEDESBENZ INTL FINANCE BV E3R+0.16% 11-06-26	EUR	15 000 000	15 015 875,42	0,14
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29-05-26	EUR	4 200 000	4 227 041,67	0,04
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.33% 29-11-24	EUR	16 500 000	16 572 288,33	0,16
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.4% 13-03-26	EUR	30 000 000	30 104 235,83	0,28
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.4% 30-04-26	EUR	9 000 000	9 082 411,25	0,08
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.43% 22-12-25	EUR	5 000 000	5 015 741,67	0,05
TOTAL PAYS-BAS			**142 916 122,86**	**1,34**
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK OISEST+0.46% 22-11-24	EUR	25 000 000	25 695 425,42	0,24
CREDIT AGRICOLE 3.125% 02/16	EUR	16 000 000	16 132 893,55	0,15
UBS AG LONDON BRANCH E3R+0.35% 12-04-26	EUR	25 000 000	25 228 818,06	0,24
TOTAL ROYAUME-UNI			**67 057 137,03**	**0,63**
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB E3R+0.38% 22-05-26	EUR	8 600 000	8 649 683,63	0,08
TOTAL SUEDE			**8 649 683,63**	**0,08**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 634 628 759,43**	**15,32**
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
LUXEMBOURG				
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1% 02-05-25	EUR	75 000 000	75 484 479,73	0,71
TOTAL LUXEMBOURG			**75 484 479,73**	**0,71**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**75 484 479,73**	**0,71**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**1 710 113 239,16**	**16,03**
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CONTINENTAL AG 290724 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 970 410,92	0,10
EVONIK INDUSTRIES 030724 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 997 662,51	0,10
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 120724 FIX 0.0	EUR	9 500 000	9 488 698,43	0,09
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310724 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 961 138,26	0,11
FRESENIUS SE 080724 FIX 0.0	EUR	3 200 000	3 197 576,91	0,03
METRO AG 080724 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 991 362,68	0,10

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
METRO AG 190824 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 977 984,19	0,04
SANTANDER CONSUMER BANK 110325 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 377 292,62	0,23
SANTANDER CONSUMER BANK 290425 FIX 0.0	EUR	37 500 000	36 397 497,95	0,34
TOTAL ALLEMAGNE			**121 359 624,47**	**1,14**
AUSTRALIE				
TELSTRA GROUP LTD 071124 FIX 0.0	USD	22 500 000	20 594 501,91	0,19
TOTAL AUSTRALIE			**20 594 501,91**	**0,19**
BELGIQUE				
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120724 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 991 361,22	0,06
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150724 FIX 0	EUR	10 000 000	9 984 302,68	0,09
BRID EURO 041124 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 884 273,89	0,08
COFINIMMO SA 030724 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 998 300,01	0,08
COFINIMMO SA 090924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 925 541,89	0,09
COFINIMMO SA 110724 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 987 256,55	0,11
COFINIMMO SA 160824 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 975 539,01	0,05
COFINIMMO SA 160924 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 471 371,89	0,04
KBC BANK 010724 FIX 0.0	EUR	100 000 000	100 000 000,00	0,94
TOTAL BELGIQUE			**164 217 947,14**	**1,54**
DANEMARK				
CARLSBERG BREWERIES A/S 040924 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 448 295,28	0,07
CARLSBERG BREWERIES A/S 110924 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 809 350,07	0,23
CARLSBERG BREWERIES A/S 161024 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 380 127,46	0,10
CARLSBERG BREWERIES A/S 250924 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 431 865,85	0,07
TOTAL DANEMARK			**50 069 638,66**	**0,47**
ESPAGNE				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 07102	EUR	25 000 000	24 747 944,11	0,23
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 09092	EUR	50 000 000	49 638 918,24	0,46
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 110724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 974 248,08	0,24
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 150425 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 298 549,47	0,23
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 160724 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 953 624,30	0,28
BANCO SANTANDER SA 020924 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 837 711,02	0,23
BANCO SANTANDER SA 041124 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 358 253,86	0,47
BANC SANT ALL SPAI ZCP 04-12-24	EUR	18 000 000	17 716 996,96	0,16
BANC SANT ALL SPAI ZCP 07-10-24	EUR	50 000 000	49 496 675,18	0,47
BBVA ZCP 19-07-24	EUR	25 000 000	24 953 714,60	0,23
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 030125 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 537 653,76	0,23
Santander Consumer Finance S.A. 201124 F	EUR	25 000 000	24 643 108,10	0,23
TOTAL ESPAGNE			**369 157 397,68**	**3,46**
ETATS-UNIS				
WHIRLPOOL CORP 010824 FIX 0.0	USD	14 000 000	13 003 664,44	0,12
WHIRLPOOL CORP 080724 FIX 0.0	USD	68 500 000	63 874 049,11	0,60
TOTAL ETATS-UNIS			**76 877 713,55**	**0,72**
FRANCE				
ACCOR SA 230724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 988 065,44	0,04

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACCOR SA 240924 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 937 139,30	0,07
ACCOR SA 300824 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 955 032,24	0,07
ALSTOM SA 170724 FIX 0.0	EUR	35 500 000	35 437 623,48	0,33
ARKEMA 100924 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 813 372,01	0,23
ARVAL SERVICE LEASE SA 120824 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 919 503,20	0,17
ARVAL SERVICE LEASE SA 290724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 925 694,84	0,23
BANQ F OISEST+0.24% 01-08-24	EUR	50 000 000	51 213 781,56	0,48
BANQUE FEDERATIVE 030225 OISEST 0.29	EUR	50 000 000	50 669 280,28	0,47
BANQUE FEDERATIVE 030225 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	50 890 943,89	0,47
BFCM (BANQUE FEDER 020924 OISEST 0.29	EUR	50 000 000	51 399 672,29	0,48
BFCM (BANQUE FEDER 021024 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	51 638 435,33	0,48
BFCM (BANQUE FEDER 050724 OISEST 0.22	EUR	50 000 000	51 205 905,82	0,48
BFCM (BANQUE FEDER 050824 OISEST 0.22	EUR	50 000 000	51 032 864,64	0,47
BIOMERIEUX ZCP 08-07-24	EUR	7 500 000	7 494 394,86	0,07
BNP PA OISEST+0.24% 30-08-24	EUR	50 000 000	51 430 019,39	0,48
BNP PA OISEST+0.26% 24-07-24	EUR	50 000 000	51 990 112,50	0,49
BNP PARIBAS 050924 OISEST 0.2	EUR	50 000 000	51 029 370,19	0,48
BNP PARIBAS 120924 OISEST 0.27	EUR	50 000 000	51 728 081,33	0,48
BNP PARIBAS 231224 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	51 054 903,53	0,48
BPCE (ISSUER) 080824 OISEST 0.22	EUR	50 000 000	51 015 567,71	0,48
BPCE 050724 OISEST 0.23	EUR	50 000 000	51 208 658,60	0,48
BPCE 131224 OISEST 0.34	EUR	25 000 000	25 610 197,42	0,24
BPCE I OISEST+0.335% 02-01-25	EUR	50 000 000	51 104 227,50	0,48
BRED BANQUE POPULAIRE 100724 OISEST 0.15	EUR	50 000 000	50 114 095,63	0,47
CA CONSUMER FINANCE 110325 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 372 081,75	0,23
CARREFOUR S A 210824 FIX 0.0	EUR	25 500 000	25 362 545,15	0,24
CARREFOUR S A 270824 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 849 266,63	0,23
CARREFOUR S A 281024 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 344 325,40	0,11
CARREFOUR S A 300924 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 379 851,68	0,11
CDC HABITAT 050724 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 991 224,96	0,19
CDC HABITAT 080724 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 990 020,16	0,12
CDC HABITAT 140325 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 922 260,09	0,03
CDC HABITAT 190325 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 472 634,80	0,18
CDC HABITAT 251124 FIX 0.0	EUR	17 500 000	17 232 392,58	0,16
CFCM - COMPAGNIE F 011024 OISEST 0.32	EUR	25 000 000	25 816 732,09	0,25
CFCM - COMPAGNIE F 090824 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	51 938 866,89	0,49
CFCM MAINE ANJOU BA 100225 OISEST 0.295	EUR	30 000 000	30 303 748,55	0,28
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 190924 FIX 0	EUR	8 000 000	7 928 591,58	0,08
COVIVIO HOTELS SCA 080724 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 497 374,07	0,04
COVIVIO HOTELS SCA 150724 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 983 507,41	0,10
COVIVIO HOTELS SCA 290824 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 968 242,21	0,05
CREDIT AGRICOLE SA 010824 OISEST 0.27	EUR	50 000 000	51 471 471,53	0,48
CREDIT AGRICOLE SA 020924 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	51 225 059,33	0,48
CREDIT AGRICOLE SA 080125 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 036 246,51	0,46

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CREDIT AGRICOLE SA 091024 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	51 027 704,83	0,48
CREDIT AGRICOLE SA 150724 OISEST 0.2	EUR	50 000 000	51 149 022,22	0,48
CREDIT AGRICOLE SA 150724 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	51 450 896,67	0,48
CREDIT AGRICOLE SA 280225 OISEST 0.205	EUR	50 000 000	50 013 812,50	0,47
CREDIT LYONNAIS 010724 OISEST 0.24	EUR	50 000 000	51 493 099,06	0,48
CREDIT LYONNAIS 010824 OISEST 0.27	EUR	50 000 000	51 602 346,44	0,48
CREDIT LYONNAIS 020125 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	51 100 454,26	0,48
CREDIT LYONNAIS 020924 OISEST 0.28	EUR	50 000 000	51 327 666,44	0,48
CREDIT MUTUEL ARKEA 080824 OISEST 0.21	EUR	50 000 000	51 012 637,15	0,48
CREDIT MUTUEL ARKEA 130325 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	50 674 085,83	0,47
CREDIT MUTUEL ARKEA 260325 OISEST 0.29	EUR	50 000 000	50 401 482,17	0,47
CREDIT MUTUEL ARKEA 290125 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	50 944 596,28	0,47
CRED M OISEST+0.21% 01-07-24	EUR	50 000 000	51 154 933,88	0,48
CRED M OISEST+0.21% 05-08-24	EUR	50 000 000	51 029 492,42	0,48
DANONE SA 050824 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 985 685,47	0,04
EDENRED 181224 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 646 407,77	0,19
EDENRED 270924 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 888 205,95	0,11
EDF 030425 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 649 333,95	0,45
EDF 101024 FIX 0.0	EUR	100 000 000	98 957 304,20	0,93
EDF 160125 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 999 025,58	0,46
EDF 210525 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 530 240,24	0,13
ELIS SA EX HOLDELIS SA 130924 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 471 157,55	0,04
ELIS SA EX HOLDELIS SA 241024 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 442 779,83	0,04
ENGIE SA 150724 OISEST 0.13	EUR	50 000 000	50 112 162,29	0,47
ENGIE SA 170724 OISEST 0.11	EUR	50 000 000	50 015 716,67	0,47
EUROFACTOR 150724 OISEST 0.22	EUR	50 000 000	51 160 925,54	0,48
GECINA 051124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 737 860,97	0,18
GECINA 220724 FIX 0.0	EUR	21 000 000	20 953 754,19	0,20
GECINA 230924 FIX 0.0	EUR	24 000 000	23 788 338,50	0,22
GECINA 291024 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 566 080,47	0,33
KLEPIERRE 040425 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 837 064,73	0,06
KLEPIERRE 070325 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 457 370,63	0,21
KLEPIERRE 081124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 866 926,95	0,09
KLEPIERRE 120325 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 748 904,24	0,09
KLEPIERRE 130325 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 496 042,73	0,18
KLEPIERRE 170125 FIX 0.0	EUR	5 500 000	5 389 171,68	0,05
KLEPIERRE 181224 FIX 0.0	EUR	13 500 000	13 266 617,71	0,13
KLEPIERRE 230125 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 855 024,72	0,06
KLEPIERRE 270924 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 431 838,48	0,07
LA BANQUE POSTALE 150425 OISEST 0.245	EUR	100 000 000	100 903 156,64	0,94
LA BANQUE POSTALE 280125 OISEST 0.205	EUR	100 000 000	101 102 223,47	0,94
LCL CREDIT LYONNAIS 010425 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	50 537 188,00	0,48
LCL CREDIT LYONNAIS 210325 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	50 626 422,33	0,48
LCL CR OISEST+0.27% 08-10-24	EUR	50 000 000	51 037 320,49	0,48

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATI OISEST+0.23% 31-07-24	EUR	50 000 000	50 993 720,88	0,48
NATI OISEST+0.31% 02-01-25	EUR	50 000 000	50 924 913,89	0,48
NATIXIS 010824 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	51 648 842,83	0,48
NATIXIS 030125 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	50 878 766,11	0,48
NATIXIS 201224 OISEST 0.34	EUR	50 000 000	51 184 399,17	0,48
NATIXIS 230824 OISEST 0.34	EUR	50 000 000	51 867 130,68	0,48
NEXANS SA 200924 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 972 566,04	0,03
NEXANS SA 260824 FIX 0.0	EUR	1 900 000	1 888 053,57	0,02
OPMOBILITY 040924 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 941 954,57	0,08
OPMOBILITY 280824 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 974 097,19	0,04
OPMOBILITY 290824 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 986 825,79	0,02
ORANO SA 090824 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 953 082,47	0,10
ORANO SA 110724 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 987 967,87	0,11
ORANO SA 130824 FIX 0.0	EUR	8 500 000	8 459 996,34	0,07
ORANO SA 200824 FIX 0.0	EUR	5 500 000	5 469 860,31	0,05
ORANO SA 230724 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 472 390,35	0,11
ORANO SA 290724 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 461 805,67	0,12
RCI BANQUE SA 060824 FIX 0.0	EUR	16 500 000	16 436 224,16	0,15
RENAULT SA 141024 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 461 163,30	0,03
SAVENCIA SA 130824 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 917 320,57	0,16
SAVENCIA SA 310724 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 935 634,48	0,19
SEB SA 310724 FIX 0.0	EUR	2 400 000	2 392 368,15	0,02
SG OISEST+0.33% 02-12-24	EUR	50 000 000	51 303 105,67	0,48
SG OISEST+0.38% 31-03-25	EUR	50 000 000	50 592 302,01	0,47
SG OISEST+0.4% 31-10-24	EUR	50 000 000	51 493 991,61	0,48
SG OISEST+0.44% 02-10-25	EUR	25 000 000	25 284 361,88	0,24
SG OISEST+0.44% 31-12-24	EUR	50 000 000	51 166 058,19	0,48
SG OISEST+0.46% 22-09-25	EUR	15 000 000	15 197 736,70	0,14
SG OISEST+5.0% 23-06-25	EUR	14 000 000	14 037 711,92	0,13
SOCIETE BIC 270824 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 975 855,75	0,04
SOCIETE FINANCIERE AGACHE 220724 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 934 185,45	0,28
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 290724 FIX 0.	EUR	10 500 000	10 469 030,51	0,10
SOCIETE GENERALE 040325 OISEST 0.305	EUR	50 000 000	50 683 071,94	0,47
SOCIETE GENERALE SA 310724 OISEST 0.36	EUR	50 000 000	52 018 951,33	0,49
TECHNIP EUROCASH SNC 080724 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 985 480,10	0,19
TECHNIP EUROCASH SNC 090724 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 983 406,22	0,19
TELEPERFORMANCE SE 030924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 929 566,28	0,10
TELEPERFORMANCE SE 300824 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 960 350,75	0,05
THALES SERVICES SAS 020824 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 917 815,51	0,23
THALES SERVICES SAS 080724 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 992 798,30	0,09
THALES SERVICES SAS 220724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 892 214,11	0,47
THAL SERV SAS ZCP 09-09-24	EUR	25 000 000	24 819 602,85	0,23
VALEO SA 070824 FIX 0.0	EUR	16 500 000	16 434 727,15	0,15
VALEO SA 100924 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 969 846,56	0,04

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VALEO SA 120924 FIX 0.0	EUR	21 000 000	20 837 336,75	0,19
VEOLIA ENVIRONNEMENT 011024 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 520 869,08	0,47
VEOLIA ENVIRONNEMENT 140824 FIX 0.0	EUR	48 000 000	47 777 661,35	0,45
VEOLIA ENVIRONNEMENT 151024 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 725 252,04	0,24
VEOLIA ENVIRONNEMENT 221124 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 629 658,60	0,23
VEOLIA ENVIRONNEMENT 230824 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 860 421,99	0,24
VEOLIA ENVIRONNEMENT 261124 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 239 175,41	0,46
VEOLIA ENVIRONNEMENT 291124 FIX 0.0	EUR	23 000 000	22 643 055,32	0,22
VERALLIA SASU 081024 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 886 698,05	0,10
VERALLIA SASU 200924 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 444 811,31	0,06
VILOGIA STE ANONYME D HLM 150724 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 991 105,94	0,06
VINCI SA 080824 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 940 653,32	0,14
VINCI SA 250724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 874 734,62	0,47
TOTAL FRANCE			**4 496 358 557,43**	**42,14**
IRLANDE				
CRH FINANCE DAC 150824 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 913 428,88	0,17
CRH FINANCE DAC 250724 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 470 616,87	0,11
DXC CAPITAL FUNDING DAC 080724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 995 960,77	0,04
DXC CAPITAL FUNDING DAC 150724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 991 928,63	0,04
DXC CAPITAL FUNDING DAC 220724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 987 910,26	0,04
DXC CAPITAL FUNDING DAC 290724 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 987 108,17	0,04
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 041124	EUR	30 000 000	29 614 491,87	0,28
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 230425 FIX 0.0	EUR	65 000 000	63 094 077,93	0,60
TOTAL IRLANDE			**141 055 523,38**	**1,32**
ITALIE				
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA 281024 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 695 035,45	0,23
ENI SPA 150724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 963 001,50	0,23
ENI SPA 290724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 926 220,60	0,23
SNAM SPA 111024 FIX 0.0	EUR	34 000 000	33 633 099,88	0,32
SNAM SPA 300824 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 682 503,96	0,47
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 220724 FI	EUR	45 000 000	44 900 117,82	0,42
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 220724 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 933 411,88	0,28
UNICREDIT S.P.A. 040724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 984 655,54	0,47
TOTAL ITALIE			**282 718 046,63**	**2,65**
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL 030924 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 916 705,93	0,12
ARCELORMITTAL 290724 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 978 695,59	0,07
DH EUROPE FINANCE II SARL 120724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 994 144,32	0,05
DH EUROPE FINANCE II SARL 200924 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 870 704,06	0,14
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 060325 F	EUR	50 000 000	48 761 425,13	0,46
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 210225 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 823 112,76	0,45
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 221124 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 413 635,46	0,37
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 230525 FIX 0.0	EUR	40 000 000	38 712 419,13	0,36
MOHAWK CAPITAL LUXEMBOURG SA 120724 FIX	EUR	3 500 000	3 495 847,68	0,03
MOHAWK CAPITAL LUXEMBOURG SA 170724 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 965 522,65	0,18
TOTAL LUXEMBOURG			**237 932 212,71**	**2,23**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
AMERICA MOVIL BV 170724 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 984 764,24	0,08
AMERICA MOVIL BV 240724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 939 249,10	0,23
AVER DENN TREA MAN ZCP 26-07-24	EUR	6 000 000	5 984 117,16	0,06
AVERY DENNISON CORP 020824 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 983 037,74	0,05
COCA COLA HBC FINANCE BV 170724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 975 072,16	0,14
COOPERATIEVE RABOBANK UA 270625 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 256 956,07	0,46
ECOLAB INC 290724 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 982 107,38	0,06
EDP FINANCE BV 010724 FIX 0.0	EUR	22 000 000	22 000 000,00	0,20
EDP FINANCE BV 020724 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 998 007,43	0,18
EDP FINANCE BV 090924 FIX 0.0	EUR	28 000 000	27 792 643,72	0,26
EDP FINANCE BV 160924 FIX 0.0	EUR	39 000 000	38 679 663,62	0,36
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 290724 FIX	EUR	49 000 000	48 850 846,42	0,46
FERROVIAL SE 120724 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 995 508,49	0,04
FERROVIAL SE 180724 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 987 867,53	0,07
FERROVIAL SE 220724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 945 816,65	0,23
HEINEKEN NV 110724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 984 340,95	0,14
HEINEKEN NV 220824 FIX 0.0	EUR	15 500 000	15 415 207,28	0,14
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 011024 FIX 0.	EUR	50 000 000	49 520 367,73	0,46
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 160724 FIX 0.	EUR	50 000 000	49 920 422,69	0,47
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 180924 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 793 365,14	0,23
ING BANK N.V. 110924 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 630 215,19	0,47
SGS NEDERLAND HOLDING BV 081124 FIX 0.0	EUR	6 600 000	6 504 755,21	0,06
SGS NEDERLAND HOLDING BV 220824 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 941 487,61	0,09
TELE EURO BV ZCP 07-01-25	EUR	15 000 000	14 708 780,05	0,14
TELEFONICA EUROPE BV 010824 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 935 294,30	0,18
TELEFONICA EUROPE BV 040724 FIX 0.0	EUR	23 000 000	22 992 784,48	0,22
TOTAL PAYS-BAS			**584 702 678,34**	**5,48**
PORTUGAL				
REN-REDES ENERGETICAS NACIONAI 290724 FI	EUR	26 000 000	25 921 414,05	0,24
TOTAL PORTUGAL			**25 921 414,05**	**0,24**
ROYAUME-UNI				
AMCOR UK FINANCE PLC 030724 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 995 730,58	0,19
AMCOR UK FINANCE PLC 130924 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 913 481,62	0,11
BARCLAYS BANK PLC 290824 OISEST 0.4	EUR	50 000 000	51 866 909,10	0,49
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 020924 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 672 546,16	0,47
NATIONAL WESTMINSTER BANK PLC 050724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 990 196,07	0,23
NTT FINANCE UK LIMITED 050724 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 496 779,88	0,07
NTT FINANCE UK LIMITED 100724 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 489 859,19	0,09
NTT FINANCE UK LIMITED 250724 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 964 043,52	0,13
NTT FINANCE UK LIMITED 260724 FIX 0.0	EUR	19 500 000	19 447 841,97	0,18
NTT FINANCE UK LIMITED 300724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 844 841,59	0,47

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RECKITT BENCKI 180924 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 932 899,68	0,08
RELX (INVESTMENTS) PLC 260724 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 919 756,87	0,28
SSE PLC. 080724 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 496 645,65	0,05
SSE PLC. 190724 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 988 517,92	0,06
SSE PLC. 290724 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 970 256,29	0,09
THE TORO BANK LOND ZCP 30-09-24	EUR	25 000 000	24 767 640,05	0,23
TORONTO DOMINION BANK, THE 020824 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 835 423,50	0,46
TORONTO DOMINION BANK, THE 160924 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 803 000,93	0,23
UBS AG LONDON BRANCH 080824 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 904 429,94	0,23
TOTAL ROYAUME-UNI			**441 300 800,51**	**4,14**
SUEDE				
ASSA ABLOY AB 310724 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 974 759,22	0,07
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 110724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 947 790,68	0,47
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE AB 151024 FIX 0.0	SEK	40 000 000	3 481 412,21	0,04
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE AB 270924 FIX 0.0	SEK	130 000 000	11 336 863,59	0,10
TOTAL SUEDE			**72 740 825,70**	**0,68**
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**7 085 006 882,16**	**66,40**
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 240325 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 694 017,26	0,46
TOTAL ESPAGNE			**48 694 017,26**	**0,46**
FINLANDE				
NORDEA BANK ABP. 260824 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 860 318,16	0,24
TOTAL FINLANDE			**24 860 318,16**	**0,24**
LUXEMBOURG				
INTE BANK LUXE ZCP 13-08-24	EUR	25 000 000	24 889 295,59	0,23
TOTAL LUXEMBOURG			**24 889 295,59**	**0,23**
PAYS-BAS				
FERROVIAL SE 080724 FIX 0.0	EUR	8 600 000	8 593 773,14	0,08
ING BANK NEDERLAND NV 250325 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 697 430,97	0,45
TOTAL PAYS-BAS			**57 291 204,11**	**0,53**
ROYAUME-UNI				
NTT FINANCE UK LIMITED 060824 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 926 791,17	0,18
UBS AG LONDON BRANCH 061124 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 680 361,89	0,23
TOTAL ROYAUME-UNI			**43 607 153,06**	**0,41**
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**199 341 988,18**	**1,87**
TOTAL Titres de créances			**7 284 348 870,34**	**68,27**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	EUR	1 655	200 701 467,36	1,88
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	25 143,2167	260 459 336,09	2,44

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	2 440	260 201 868,40	2,44
OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	EUR	4 625	50 598 517,50	0,48
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	2 413	260 714 346,49	2,44
TOTAL FRANCE			**1 032 675 535,84**	**9,68**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**1 032 675 535,84**	**9,68**
TOTAL Organismes de placement collectif			**1 032 675 535,84**	**9,68**
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0/FIX 3.6857	EUR	12 500 000	-160,72	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.930	EUR	5 000 000	32 990,51	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.998	EUR	10 000 000	44 607,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.001	EUR	13 500 000	62 089,06	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.019	EUR	16 000 000	60 238,61	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.054	EUR	15 000 000	59 168,24	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.055	EUR	8 000 000	30 623,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.099	EUR	5 450 000	20 851,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.106	EUR	8 900 000	25 833,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.110	EUR	4 200 000	-4 386,27	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.218	EUR	10 000 000	27 374,80	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.236	EUR	25 000 000	129 545,80	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.237	EUR	12 900 000	35 046,64	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.271	EUR	50 000 000	229 374,17	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.280	EUR	5 500 000	24 716,68	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.327	EUR	10 000 000	8 757,26	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.333	EUR	50 000 000	2 020,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.369	EUR	7 000 000	24 398,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.391	EUR	50 000 000	78 745,26	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.395	EUR	18 000 000	73 544,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.398	EUR	15 000 000	5 463,72	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.398	EUR	6 000 000	9 432,41	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.403	EUR	25 000 000	31 038,45	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.407	EUR	10 000 000	20 661,54	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.408	EUR	25 000 000	51 501,77	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	EUR	50 000 000	116 216,05	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	EUR	25 000 000	48 376,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.428	EUR	19 000 000	55 256,98	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.429	EUR	50 000 000	76 890,11	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.434	EUR	3 000 000	5 247,48	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.434	EUR	50 000 000	73 411,12	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.437	EUR	20 000 000	34 591,85	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.443	EUR	15 400 000	10 217,23	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.448	EUR	40 000 000	-8 286,11	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.453	EUR	65 000 000	35 040,20	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.483	EUR	8 000 000	13 355,95	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.487	EUR	37 500 000	1 664,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.499	EUR	20 000 000	19 276,68	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.503	EUR	9 500 000	13 914,76	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.508	EUR	6 500 000	9 177,48	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.509	EUR	6 400 000	8 917,11	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.535	EUR	15 000 000	13 919,77	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.566	EUR	20 000 000	-1 206,49	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.602	EUR	13 500 000	10 078,37	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.619	EUR	25 000 000	2 010,28	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.630	EUR	40 000 000	189,45	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.631	EUR	23 000 000	4 797,92	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.634	EUR	17 500 000	4 369,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.636	EUR	20 000 000	-1 042,86	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.640	EUR	50 000 000	9 963,83	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.646	EUR	3 500 000	-186,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.648	EUR	50 000 000	-1 102,65	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.659	EUR	8 000 000	1 121,83	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.665	EUR	11 000 000	-266,18	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.665	EUR	25 000 000	-745,87	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.666	EUR	10 000 000	-26 379,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.668	EUR	25 000 000	4 650,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.679	EUR	12 500 000	1 623,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.687	EUR	50 000 000	18 256,75	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.689	EUR	50 000 000	79 959,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.689	EUR	25 000 000	34 124,21	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.692	EUR	25 000 000	28 015,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	20 000 000	18 244,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	23 000 000	25 648,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	11 000 000	3 335,86	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.698	EUR	50 000 000	54 837,54	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.702	EUR	7 500 000	7 367,37	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.704	EUR	100 000 000	22 452,39	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.708	EUR	30 000 000	28 618,65	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.709	EUR	10 000 000	13 505,57	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.713	EUR	30 000 000	40 725,54	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.716	EUR	25 000 000	23 880,20	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.719	EUR	25 000 000	31 729,11	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.720	EUR	50 000 000	46 754,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	EUR	12 000 000	7 887,55	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	EUR	7 500 000	6 558,62	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.725	EUR	6 000 000	5 274,20	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.727	EUR	50 000 000	22 026,06	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.730	EUR	4 500 000	2 035,98	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.732	EUR	3 000 000	1 321,65	0,00

5. Comptes de l'exercice

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.736	EUR	36 000 000	21 537,72	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.737	EUR	25 000 000	43 749,47	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.741	EUR	25 000 000	42 518,27	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.747	EUR	25 000 000	40 673,86	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.751	EUR	5 000 000	2 542,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.752	EUR	25 000 000	11 210,11	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.753	EUR	25 000 000	38 068,03	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.761	EUR	50 000 000	17 014,95	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.763	EUR	25 000 000	14 597,59	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.777	EUR	50 000 000	66 279,17	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	EUR	50 000 000	64 001,16	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.78	EUR	25 000 000	31 133,06	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.787	EUR	7 000 000	2 755,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.809	EUR	25 000 000	16 335,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.809	EUR	25 000 000	22 703,81	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.812	EUR	25 000 000	5 995,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.819	EUR	16 500 000	1 769,01	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.846	EUR	4 000 000	390,27	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.859	EUR	25 000 000	11 803,54	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.862	EUR	50 000 000	18 309,33	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.877	EUR	25 000 000	1 963,09	0,00
TOTAL Swaps de taux			**2 616 450,88**	**0,03**
TOTAL Autres instruments financiers à terme			**2 616 450,88**	**0,03**
TOTAL Instrument financier à terme			**2 616 450,88**	**0,03**
Créances			**113 031 194,56**	**1,05**
Dettes			**-117 969 801,91**	**-1,10**
Comptes financiers			**644 559 812,09**	**6,04**
Actif net			**10 669 375 300,96**	**100,00**

5. Comptes de l'exercice

■ Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part OSTRUM SRI MONEY I-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	410 316,07	EUR	410,41	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	43 819,97	EUR	43,83	EUR
TOTAL	454 136,04	EUR	454,24	EUR

6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : OSTRUM SRI MONEY
Identifiant d'entité juridique : 9695 00X2SPSZRE4QB5 64
Date de publication :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%

☒ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 23% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gestionnaire financier par délégation ;
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
    - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure que celle de son univers initial filtré*;
    - Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial**
    - Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation meilleur que celui de l'univers d'investissement initial** (uniquement pour émetteurs assimilés souverains : collectivités locales, agences garanties, agences supranationales et Green bonds)

  *L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (instruments du marché monétaire) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum Asset Management et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine.

  **L'univers d'investissement initial du FCP comprend les entités privées ou publiques de la zone OCDE émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations court terme (maturité inférieure à 397 jours) libellés en euro ou toute autre devise de la zone OCDE.

Il est composé uniquement de titres de « haute qualité de crédit » selon une évaluation et une méthodologie définie par Ostrum Asset Management et s'inscrivant dans le contexte de la réglementation européenne couvrant l'encadrement des fonds monétaires. Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR. Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Point préalable : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Au 30 juin 2024, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants:

- Note moyenne ESG du fonds: 3.19
- Note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial filtré: 3.36
- Intensité carbone du fonds: 139.43
- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial: 215.22
- Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation du fonds (uniquement pour émetteurs assimilés souverains : collectivités locales, agences garanties, agences supranationales et Green bonds): NA (le fonds n'est pas investi sur ce type d'émetteurs)
- Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation de l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs assimilés souverains : collectivités locales, agences garanties, agences supranationales et Green bonds): NA (l'Univers d'investissement n'est pas investi sur ce type d'émetteurs)

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

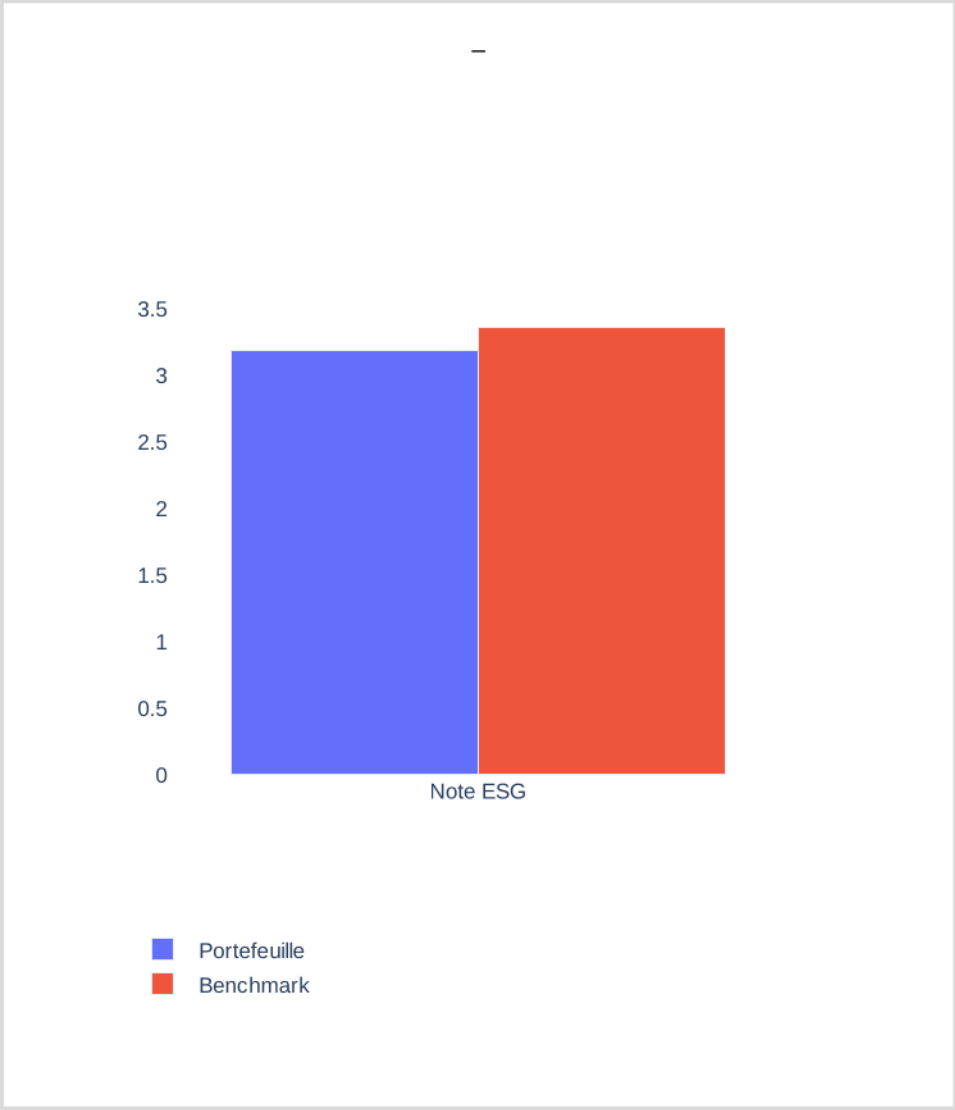

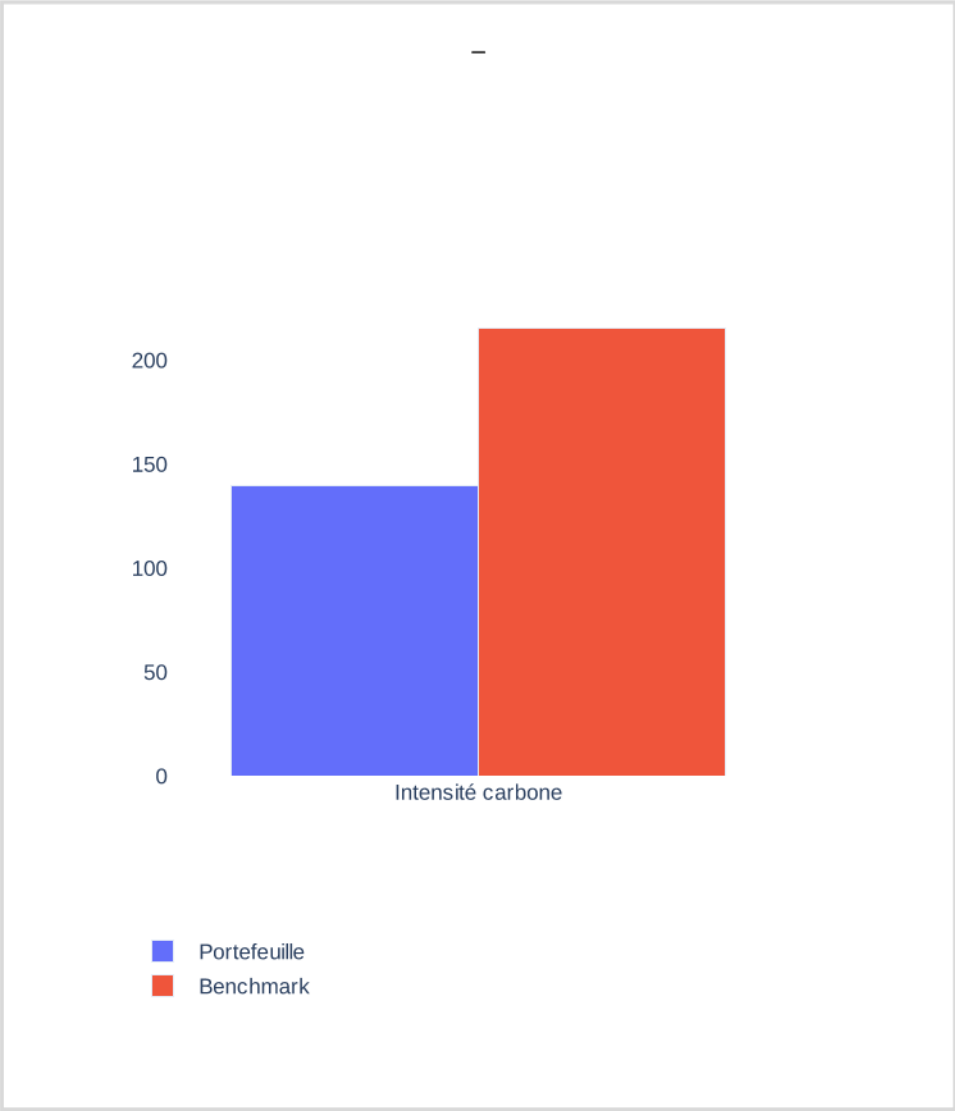

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet sur la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base de la dernière valeur de la période alors qu'ils sont maintenant calculés comme une moyenne des fins de trimestres de la période de référence.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Dans le cadre de ses investissements durables, le portefeuille pourra investir dans des green bonds, social bonds ou sustainability bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social ou des sustainability-linked bonds associés à des indicateurs environnementaux et/ou sociaux qui, après examen de notre équipe d'analystes Obligations durables, ne sont pas « disqualifiés ». Sont également considérées comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S les entreprises dont les produits ou services contribuent à des

activités économiques sociales ou environnementales positives à travers un indicateur d'impact durable établi selon la méthodologie de MSCI.
Enfin, certains titres émis par des souverains et analysés selon les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU répondant positivement à une sélectivité interne sont considérés comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S.
Tous ces titres font ensuite l'objet d'une étude approfondie pour vérifier qu'ils ne nuisent pas significativement à un objectif environnemental et/ou social.
Pour finir, nous nous assurons que les sociétés ou souverains dans lesquels le portefeuille investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Les investissements passant les 3 étapes seront considérés comme des investissements durables. La définition détaillée est consultable sous le lien suivant https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de vérifier que les investissements durables du portefeuille ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.
La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai]). Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du portefeuille conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum Asset Management (www.ostrum.com) rubrique "ESG".
De plus, le gérant a appliqué les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Ostrum Asset Management a pris en compte les PAI à plusieurs niveaux tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai et résumés ci-dessous :

1. La mesure quantitative des PAI

Chaque PAI (obligatoire et facultatif) est calculé à partir des données fournies par le fournisseur de données MSCI ESG Research au niveau de l'émetteur et agrégées au niveau du portefeuille.

1. Indicateurs ESG et de Droits Humains et notations ESG fournis par un fournisseur de données externe

Si les PAI correspondent à des indicateurs suivis par le portefeuille, ils sont pris en compte par Ostrum Asset Management via l'intégration dans la méthodologie de notation ou la définition d'une contrainte d'investissement spécifique au portefeuille.
Par exemple, l'intensité carbone du portefeuille est contrôlée et doit être inférieure à l'intensité carbone de l'univers d'investissement filtré (ces calculs excluent les actifs non éligibles tels que définis par le label ISR français)

1. Politiques sectorielles et politiques d'exclusion

Les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum Asset Management permettent d'exclure de l'univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères dont certains sont directement liés à certains PAI (par exemple, l'exclusion du charbon est liée aux émissions carbone).

1. Politique d'engagement et campagnes d'engagement

Par le biais de sa politique d'engagement et de ses campagnes d'engagement, Ostrum Asset Management tente d'influencer les entreprises afin de limiter

l'impact négatif de ses décisions d'investissement sur les questions environnementales, sociales, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Ostrum Asset Management a appliqué des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders. Elles concernent :

- Les armes controversées : Exclusion réglementaire : émetteurs impliqués dans l'emploi, le développement, la production, le marketing, la distribution, le stockage ou le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM), en accord avec les traités signés avec le gouvernement Français, les fonds directement gérés par Ostrum Asset Management n'investissent pas dans des sociétés qui produisent, vendent ou stockent les mines anti-personnel et bombes à sous munitions.
- Les worst offenders : Exclusion des émetteurs ne respectant pas certains critères fondamentaux
- Les Etats blacklistés : Exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositive de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Pétrole et Gaz :
    - 2022 : fin des nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10% de la production concerne ces activités.
    - Sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées
- Le tabac : Exclusion des fabricants et producteurs de tabac
- Le charbon : fin des investissements dans les entreprises selon les critères stricts

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.
La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai]).

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/06/2023 - 30/06/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CASH PLUS I C EUR	OPC Monétaires	1.95	France
OSTRUM SRI MONEY PLUS.ICEUR	Services de conseil et de gestion en investissement	1.95	France
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Services de conseil et de gestion en investissement	1.95	France
OSTRUM SRI CASH A1P1.ICEUR	OPC Monétaires	1.35	France
SG ISSUER ESTRC +3 BP 27-02-24	Institution bancaire diversifiée	1.28	Luxembourg
PURPLE PROTECTED TR 18-11-24	Finance - Autres services	0.83	Luxembourg
EMTN SOGEIS ESTRC +7.50 % 05-02-24	Services de conseil et de gestion en investissement	0.77	Luxembourg
SG ISSUE TV 17-06-24	Institution bancaire diversifiée	0.74	Luxembourg
PURPLE PROTECTED TR 17-11-23	Finance - Autres services	0.71	Luxembourg
PURPLE PROTECTED TR 18-10-24	Finance - Autres services	0.59	Luxembourg
SG ESTR+5BP 27-02-2025	Institution bancaire diversifiée	0.45	Luxembourg
BFCM 09-05-24 ESTRC+31BP (09-06-23)	Banques commerciales Non-US	0.37	France
CA SA. 28-06-24ESTR+36BP (28-06-23)	Institution bancaire diversifiée	0.37	France
SOC.GE.PAR. 31-07-24 ESTER+36BP 31-07-23	Institution bancaire diversifiée	0.37	France
BNP PARIBAS 24-07-24 ESTR+26BP (25-07-23	Institution bancaire diversifiée	0.37	France

Le pays affiché est le pays de risque.
Les % d'actifs affichés représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de l'exercice.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30 juin 2024, la part d'investissement lié à la durabilité était de 23%.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements

Quelle était l'allocation des actifs ?

Point préalable: le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) avec un minimum d'investissement durable depuis avril 2024; c'est pour cette raison que les résultats affichés ci-dessous ne sont pas une moyenne des 4 fin de trimestre de la période de référence.

dans des actifs spécifiques.

Au 30 juin 2024, le fonds a investi 77.9% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales (#1Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 22.1% de son actif net dans la catégorie #2. Others

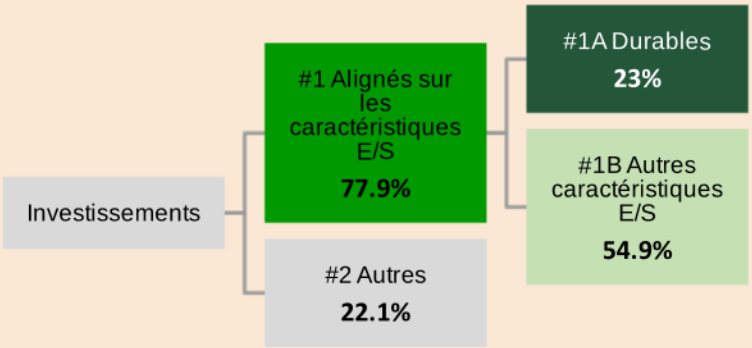

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Tous les secteurs économiques appartenant à l'univers d'investissement à l'exception de ceux faisant l'objet d'exclusions, conformément aux politiques d'exclusions appliquées au fonds.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

A la date du reporting, compte tenu des données reportées/estimées par les émetteurs, la société de gestion n'a pas identifié d'alignement taxonomie gaz et nucléaire dans le portefeuille d'investissement.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1] ?

des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

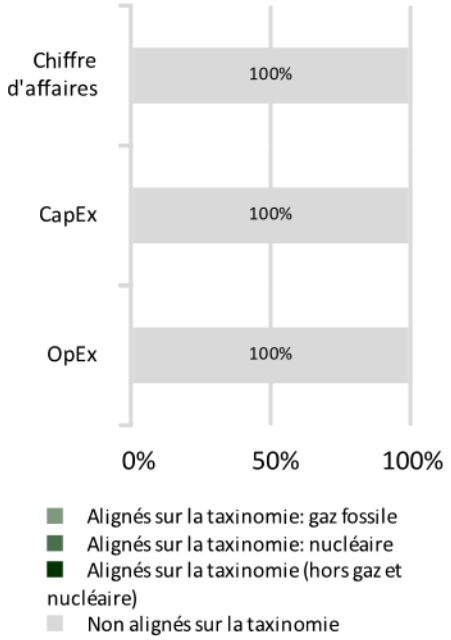

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**

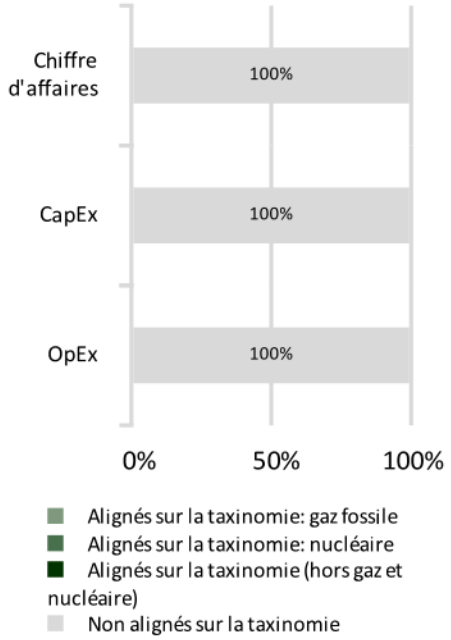

Ce graphique représente % des investissements totaux

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est donc également fixée à 0 %.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non Applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Aucun minimum d'investissement dans les investissements durables avec un objectif environnemental n'est appliqué

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : La dette souveraine (hors investissements durables), les titres non couverts par une notation ESG, les liquidités (hors cash non investi), les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré uniquement à titre de couverture, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.
Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir ».
Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le nouveau processus de gestion ISR (effectif depuis juin 2023) sélectionne les émetteurs en adoptant une approche dite de la « note moyenne », visant à surperformer l'univers

d'investissement initial filtré de 20% des émetteurs les moins bien notés ESG en poids, pour chacune des deux catégories d'émetteurs :

- concernant la catégorie des « Emetteurs Privés », le score ESG était de 3.21 en fin d'exercice contre un maximum de référence à 3.33 (un score faible étant meilleur). De plus, l'intensité carbone était de 159 tonnes de CO2 par million d'euro de chiffre d'affaires contre un maximum de 227 (un nombre faible étant meilleur). Enfin, la part des émetteurs ayant une politique anticorruption était de 89.9% contre un minimum de 80.2% (un pourcentage élevé étant meilleur).
- concernant la classe des « Emetteurs Assimilés Souverains », le fonds n'affichait aucune exposition en fin d'exercice. Le processus de gestion ISR ne s'applique donc pas.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38